

l'érection d'un monument. Ensuite il fut résolu unanimement sur la proposition du lord Jean Cavendish & de Mr. Thomas Townshend " de supplier le Roi par adresse d'ac-

„ corder quelques marques de sa faveur
 „ roiale aux descendans du feu comte de
 „ Chatham „.

Jeudi 14, fut un jour qui fera mémorable; un jour glorieux pour sire George Savile. Ce respectable membre fit la motion suivante dans la chambre des communes.

“ Qu'il soit permis de présenter un bil à l'effet de révoquer certaines punitions & clauses privatives énoncées dans un acte passé dans la onzieme & douzieme année du regne de Guillaume III, sous le titre d'*acte tendant à empêcher les progrès du Papisme* „.

Sire George représenta avec force que les clauses énoncées dans cet acte étoient des vestiges de barbarie déshonorante pour la nation; que quoique tombées en désuétude, ces loix atroces n'en faisoient pas moins partie de la constitution angloise, tant qu'elles ne seroient pas révoquées; qu'elles étoient contraires à l'esprit de cette constitution, originairement remarquable par sa tolérance universelle: esprit subsistant encore dans les notions du peuple anglois, qui détestant la persécution de quelqu'espece qu'elle puisse être, regarde la liberté & la tolérance comme inséparables: Sire George ajouta à ces observations générales une infinité d'argumens dictés également par l'humanité & par la saine